

Déclaration conjointe de Fleur PELLERIN, Monika GRÜTTERS, Dario FRANCESCHINI et Małgorzata OMILANOWSKA sur la TVA pour le livre numérique



Les livres sont essentiels au développement et à la circulation du savoir et de la culture. Ils jouent un rôle décisif en faveur de la diversité culturelle, un des plus grands atouts de l'Europe, et renforcent le sentiment de citoyenneté européenne. La promotion de la lecture et de la littérature doit être au cœur de nos politiques culturelles.

L'ère numérique offre d'immenses opportunités pour l'avenir des livres et de la littérature, en particulier afin d'encourager la lecture auprès des plus jeunes. Soutenir l'innovation dans l'industrie du livre est le seul moyen permettant de répondre aux attentes, en constante évolution, des lecteurs et des créateurs.

Qu'il soit imprimé ou dématérialisé, c'est le contenu qui fait le livre et non la manière par laquelle le lecteur y a accès. Un livre est un livre, quelle qu'en soit la forme.

Pour ces raisons, nous sommes convaincus de la nécessité d'appliquer le même taux réduit de TVA au livre numérique comme au livre imprimé. Le principe de neutralité technologique doit être clairement affirmé au niveau européen afin que l'innovation et le développement du livre numérique ne soient pas compromis.

Nous demandons à la Commission européenne de proposer sans délai une évolution de la législation européenne afin de permettre l'application de taux de TVA réduits pour tous les livres qu'ils soient matériels ou dématérialisés.

Dans un contexte où la Commission européenne est sur le point de dévoiler sa stratégie pour un marché unique du numérique, l'Europe doit s'appuyer sur les ressources numériques afin d'encourager l'accès au savoir et à la culture ainsi que la promotion de la diversité culturelle. Nous soutenons avec force que l'inclusion dans la stratégie européenne de cette évolution permettra de mettre fin à la discrimination injustifiée pratiquée à l'égard du livre numérique.

Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture
et de la Communication

culturecommunication.gouv.fr

facebook.com/ministere.culture.communication

twitter.com/MinistereCC

Fleur PELLERIN

Ministre de la Culture et de la Communication

République française



Prof. Monika GRÜTTERS

Déléguée du gouvernement fédéral pour la Culture
et les Médias

Ministre adjointe auprès de la Chancellerie fédérale

République fédérale d'Allemagne



Dr. Dario FRANCESCHINI

Ministre des Biens, des Activités culturelles et du
Tourisme

République italienne



Małgorzata OMILANOWSKA

Ministre de la Culture et du Patrimoine National

République de Pologne

